

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 632

17 avril 2007

SOMMAIRE

3V International Holding S.A.	30290	Gehlen Beauté	30326
Abelia Concept Group S.A.	30331	Geniuswan Company S.A.	30331
Ambrew S.A.	30325	Gero Investments Lux S.à.r.l.	30327
Antlia S.A.	30334	Globe Media	30298
AOS Luxembourg	30329	G.M. Aviation Services	30335
Arcadia Musica Internatinal	30311	Gold Broker Holding S.A.	30323
A.S.C. S.A.	30325	Harmony Finance Holding S.A.	30290
Atlantico S.A.	30332	Ikodomos Holding	30332
Axecad S.à r.l.	30327	Integreat S.A.	30321
Bercopa S.A.	30333	Interagora S.à r.l.	30324
Blue Sea Holdings SA	30325	Joleen S.A.	30325
BPVN Strategic Investment Fund	30329	Landy Finance S.à r.l.	30333
Braci Holding S.A.	30332	Luxembourg Transport Organisation S.à r.l.	30320
Braci Holding S.A.	30335	MMM Tournesol S.A.	30328
Braci Holding S.A.	30332	Pecunia German SG S.à r.l.	30333
CA Immo S.à r.l.	30328	Pecunia German SG S.à r.l.	30333
Catestate Development SA	30324	Pecunia German SG S.à r.l.	30334
CEREP II Investment Seven S.à r.l.	30313	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	30324
Chapes Modernes S.A.	30321	PM Logistic Center Luxembourg	30334
Cipriani International Group S.A.	30330	Romsee S.A.	30323
Cipriani International S.A.	30336	Rosel International S.A.	30318
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A.	30335	Saar III S.à r.l.	30328
DVL.TV S.A.	30325	Saar I S.à r.l.	30322
E.G.L. S.A.	30330	Stream Advisers Lux Holding S.A.	30322
Emerjul Project S.A.	30326	Talya S.à r.l.	30319
Ermesinde 2 S.à r.l.	30331	Tower Holdings S.A.	30321
European Partners for Electronics Holding S.A.	30320	Trilogy S.à r.l.	30336
Fancy S.A.	30328	Unifrax Luxembourg II S.à r.l.	30299
Foran S.A.	30335	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	30327
Freighter Leasing S.A.	30336	Weico S.A.	30331
GCV S.à r.l.	30336	Zenit S.A.	30318

Harmony Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2006

- A l'unanimité, l'assemblée décide d'acter la démission de Monsieur Gabriel Jean comme Administrateur-Délégué.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Certifié sincère et conforme

HARMONY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007029012/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

3V International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.509.

—
L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de 3V INTERNATIONAL HOLDING S.A. une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.509, constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 154 du 28 mars 1997, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1824 du 31 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fanny Marx, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Approbation des bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31 octobre 2006.
- 2) Adoption de la nationalité italienne par la société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.
- 3) Fixation du siège social de la Société au 20 Via Fatebenefratelli, 20121 Milan, Italie.
- 4) Décision de conférer à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Milan (Italie).
- 5) Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- 6) Nomination de cinq (5) administrateurs: Messieurs Antonio Seccomandi, Salvatore Capodiferro, Carlo Seccomandi, Enrico Seccomandi et Paul Maria Seccomandi et d'un collège des commissaires composé de cinq (5) membres tous de nationalité italienne et tous inscrits au Registre des «Revisori contabili»: Paolo Origgi, Salvatore Firmano et Antonio Micalizzi (commissaires) et Ferruccio Origgi et Antonino Rubera (commissaires suppléants).
- 7) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.
- 8) Décision d'autoriser Monsieur Salvatore Capodiferro, pour représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et compte de profits et pertes de clôture au 31 octobre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg en Italie et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée générale extraordinaire constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège social de la société au 20 Via Fatebenefratelli, 20121 Milan, Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, à l'effet d'exécuter toutes les obligations légales de la société restant à être effectuées à Luxembourg et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Milan (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs mais ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de trois ans, cinq (5) administrateurs et un collège de commissaires composé de cinq (5) membres, tous ayant la nationalité italienne et inscrits au Registre des «Revisori contabili». Les honoraires des commissaires sont établis d'après les tarifs professionnels des Dottori Commercialisti.

Le Conseil d'Administration se compose des cinq (5) membres suivants:

- Monsieur Antonio Seccomandi, né à I-Bergamo le 1^{er} juillet 1932, demeurant à I-Mozzo (BG), Via Monte dei Gobbi no 6/8, Codice Fiscale: SCC NTN 32L01 A794D;
- Monsieur Salvatore Capodiferro, né à I-Taranto, le 17 janvier 1932, demeurant à I-Milano, Via Fatebenefratelli n. 20, Codice Fiscale: CPD SVT 32°17 L049J;
- Monsieur Carlo Seccomandi, né à I-Bergamo le 5 février 1961, demeurant à I-Mozzo (BG), Via Monte dei Gobbi no 6/8, Codice Fiscale: SCC CRL 61B05 A794A;
- Monsieur Enrico Seccomandi, né à I-Bergamo, le 16 juin 1956, demeurant à I-Mozzo (BG), Via Monte dei Gobbi no 6/8, Codice Fiscale: SCC NRC 56H16 A794Z;
- Monsieur Paul Maria Seccomandi, né à USA-New York, le 26 octobre 1979, demeurant à I-Mozzo (BG), Via Monte dei Gobbi no 6/8, Codice Fiscale: SCC PMR 79R26 Z404H.

Le collège des commissaires se compose des cinq (5) membres suivants:

- Paolo Origgi, - sindaco presidente, né à I-Milano le 10 août 1961, demeurant professionnellement au Studio Associato Origgi-Firmano Milano, Piazzale Cadorna, 9, Codice Fiscale: RGG PLA 61M10 F205D;
- Salvatore Firmano - sindaco effettivo né à I-Melito di Porto Salvo (RC) le 16 mars 1963, demeurant à I-Milano, Via Carozzi, 30, Codice Fiscale: FRM SVT 63C16 F112P;

- Antonio Micalizzi - sindaco effettivo, né à I-Milano le 18 novembre 1964, demeurant à I-Saronno, Viale Rimembranze no 62, Codice Fiscale: MCL NTN 64S08 F205H;

- Ferruccio Origi - sindaco supplente, né à I-Novate Milanese le 27 novembre 1931, demeurant à I-Novate Milanese (MI), Via A. Costa n° 26, Codice Fiscale: RGG FRC 31S27 F955X;

- Antonino Rubera - sindaco supplente, né à I-Avola (SR), le 18 février 1944, demeurant à I-Milano, Via S. Marco no 30, Codice Fiscale: RBR NNN 44B18 A522M.

Septième résolution

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée 3V INTERNATIONAL HOLDING S.p.A. pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

STATUTO

Denominazione-Oggetto-Sede-Durata-Domiciliazione

Art. 1. E' costituita una Società per Azioni denominata:

3V INTERNATIONAL HOLDING S.p.A.

Art. 2. La Società ha per oggetto:

a) l'assunzione di partecipazioni, soltanto a scopo di stabile investimento e l'esercizio, in via non prevalente ed esclusivamente nei confronti di Società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 C.C. o di Società controllate dalla stessa controllante e quindi di Società operanti all'interno di un medesimo Gruppo, delle seguenti attività:

- la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma;
- il rilascio di fidejussioni, avalli e garanzie ipotecarie;
- i servizi di incasso, pagamento e trasferimento di fondi;
- la trasmissione o esecuzione di ordini di pagamento, anche tramite addebiti o accrediti, effettuati con qualunque modalità;
- la compensazione di debiti e crediti,

il tutto con tassativa esclusione dell'esercizio, nei confronti del pubblico, di tali attività e di ogni altra attività finanziaria di cui all'Art. 4, comma 2° , della Legge N. 197/91, dell'esercizio di attività professionali riservate, della sollecitazione del pubblico risparmio e dell'erogazione del credito al consumo, neppure nell'ambito dei propri Soci;

b) il coordinamento di attività di imprese di qualsiasi tipo e specie nei settori economico, commerciale, amministrativo ed in particolare la formulazione di piani finanziari per innovazioni tecnologiche, per ricerca applicata, e per ampliamenti e ristrutturazioni; la ricerca e la programmazione per l'organizzazione aziendale in tutte le sue forme e settori; l'elaborazione e la trascrizione di dati amministrativi, contabili, statistici e merceologici a mezzo di supporti meccanici, meccanografici ed elettronici e la prestazione di servizi amministrativi di qualsiasi natura e specie.

- In relazione a tale oggetto, la Società potrà compiere, in via strumentale e non prevalente, qualsiasi operazione commerciale, industriale, mobiliare ed immobiliare e fare, senza restrizione alcuna, tutto quanto necessario od utile a favorire il raggiungimento dell'oggetto medesimo, fatta espressa esclusione dell'esercizio di attività finanziaria svolta nei confronti del pubblico, nonché l'esercizio di attività riservate a norma di legge.

- Potrà pure assumere, sempre in via strumentale e non prevalente, a scopo di stabile investimento e non di collocamento, interessenze e partecipazioni in altre Società od imprese, aventi oggetto analogo od affine o comunque connesso al proprio, fatta sempre espressa esclusione dell'esercizio di tale attività svolta nei confronti del pubblico.

Art. 3. La Società ha sede legale in Milano e sede secondaria con funzioni amministrative in Bergamo.

Potranno essere istituite o soppresse, altrove ed ovunque, anche all'estero, sedi secondarie, uffici, agenzie, rappresentanze, magazzini e depositi.

Art. 4. Il domicilio dei Soci e dei componenti degli organi sociali, per i loro rapporti con la Società, è quello risultante dai libri sociali.

Per domicilio si intende non solo l'indirizzo personale ma, eventualmente, anche il numero di utenza fax e l'indirizzo di posta elettronica.

Art. 5. La durata della Società è stabilita al 30 (trenta) giugno 2075 (duemilasettantacinque).

Essa potrà essere prorogata con deliberazione della Assemblea.

Capitale sociale e finanziamento soci

Art. 6. Il capitale sociale è stabilito in Euro 25.394.924,00 (euro venticinquemilionitrecento-novantaquattromilanovecentoventiquattro/00), diviso in n. 4.917.143 (quattromillioninovecentodicasettemila-centoquarantatre/00) azioni senza valore nominale.

Art. 7. Con deliberazione dell'assemblea straordinaria dei Soci, il capitale sociale potrà essere aumentato a pagamento (mediante nuovi conferimenti in denaro o in natura) ovvero a titolo gratuito (mediante passaggio a capitale di riserve o altri fondi disponibili), anche mediante emissioni di azioni privilegiate od aventi diritti diversi da quelli delle azioni già emesse.

L'assemblea straordinaria potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di aumentare in una o più volte il capitale sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data della deliberazione.

Art. 8. Il capitale potrà essere ridotto, nei limiti e secondo le modalità previste dalla legge, con deliberazione assunta dall'assemblea straordinaria.

Art. 9. I versamenti sulle azioni saranno richiesti dall'organo amministrativo nei termini e modi che reputerà convenienti. A carico dei Soci in ritardo nei versamenti decorrerà l'interesse legale, fermo il disposto dell'Art. 2344 Cod. Civ.

Art. 10. I Soci, su richiesta dell'organo amministrativo, potranno eseguire versamenti in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, nel rispetto delle disposizioni, anche di natura fiscale, vigenti al momento della esecuzione delle operazioni ed in particolare nel rispetto del divieto previsto dalle norme che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Azioni

Art. 11. La partecipazione di ciascun Socio al capitale sociale è rappresentata da azioni.

A ciascun Socio compete un numero di azioni proporzionale alla parte del capitale sottoscritta e per un valore non superiore a quello del suo conferimento.

Art. 12. I titoli azionari sono nominativi e potranno essere convertiti al portatore, a richiesta dell'azionista, qualora non ostino divieti di legge.

Art. 13. Le azioni sono di uguale valore e conferiscono ai loro possessori uguali diritti.

Tuttavia, ai sensi dell'Art. 2348 Cod. Civ., possono essere create nuove particolari categorie di azioni fornite di diritti diversi, anche per quanto concerne la incidenza delle perdite; comunque, tutte le azioni appartenenti alla medesima categoria conferiscono uguali diritti.

Art. 14. Salvo previo concorde assenso scritto di tutti gli Azionisti, il trasferimento per atto tra vivi delle azioni nominative è possibile soltanto dopo che esse siano state offerte agli altri Soci titolari di azioni nominative, ai quali spetta il diritto di prelazione per l'acquisto, a parità di condizioni, in proporzione del numero di azioni a ciascuno già intestate.

Conseguentemente l'Azionista che intende trasferire le proprie azioni, deve darne comunicazione scritta con lettera raccomandata a tutti gli altri intestatari di azioni nominative, i quali dovranno peraltro esercitare il loro diritto, sotto pena di decadenza, entro trenta giorni dalla data del ricevimento di detta lettera.

Art. 15. Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per successione a causa di morte.

Prestiti obbligazionari

Art. 16. La Società può emettere obbligazioni ordinarie o convertibili, al portatore o nominative, per somma non eccedente complessivamente il doppio del capitale sociale, della riserva legale e delle riserve disponibili risultanti dall'ultimo bilancio approvato.

Art. 17. La deliberazione di emissione delle obbligazioni ordinarie è di competenza del Consiglio di Amministrazione. La deliberazione di emissione delle obbligazioni convertibili è di competenza dell'assemblea straordinaria.

Art. 18. In ogni caso la deliberazione di emissione deve risultare da verbale redatto da Notaio ed è depositato ed iscritto a norma dell'Art. 2436 C.C.

Art. 19. L'assemblea straordinaria che delibera l'emissione di obbligazioni convertibili in azioni, deve determinare il rapporto di cambio ed il periodo e le modalità della conversione.

Contestualmente la Società deve deliberare l'aumento del capitale sociale per un ammontare corrispondente alle azioni da attribuire in conversione.

Art. 20. Il diritto degli obbligazionisti alla restituzione del capitale ed agli interessi può essere, in tutto o in parte, subordinato alla soddisfazione dei diritti di altri creditori della Società.

Art. 21. I titolari di obbligazioni devono nominare un rappresentante comune scelto anche al di fuori degli obbligazionisti, il quale dura in carica per un periodo non superiore ad un triennio e può essere rieletto.

Assemblea

Art. 22. L'assemblea è ordinaria e straordinaria a sensi di legge.

Essa può essere convocata anche in luogo diverso dal comune in cui ha sede la Società, purchè in Italia o nel territorio di altro stato appartenente all'Unione Europea o in Svizzera o negli Stati Uniti d'America.

Nel caso di assemblea straordinaria convocata all'estero, il relativo verbale dovrà comunque essere redatto in forma di atto pubblico, secondo i principi di diritto internazionale privato, e depositato presso un Notaio italiano. La qualità di

pubblico ufficiale della persona che ha ricevuto l'atto pubblico estero, la sua competenza e la regolarità delle forme utilizzate vanno apprezzate con riferimento alla legge dello stato straniero dal quale l'atto proviene.

L'avviso di convocazione deve indicare:

- l'elenco delle materie da trattare;
- il luogo in cui si svolge l'assemblea, nonchè i luoghi eventualmente ad esso collegati per via telematica;
- l'indicazione del giorno ed ora stabiliti per la prima e per la seconda convocazione, nonchè per eventuali successive convocazioni.

Art. 23. L'assemblea viene convocata, almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'adunanza, mediante avviso pubblicato nella Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana.

Art. 24. Fino a che la Società non farà ricorso al mercato del capitale di rischio e purchè sia garantita la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima dell'assemblea, l'organo amministrativo potrà scegliere quale mezzo di convocazione, alternativamente alla modalità come sopra stabilita:

- a) lettera inviata a tutti i Soci iscritti nel libro dei Soci ed a tutti gli altri aventi diritto a mezzo di servizi postali od equiparati forniti di avviso di ricevimento;
- b) lettera semplice, inviata ai soggetti sopra indicati, che dovrà dagli stessi essere restituita in copia sottoscritta per ricevuta, con apposta la data di ricevimento;
- c) messaggio telefax o di posta elettronica inviato e ricevuto da tutti i soggetti sopra indicati.

Art. 25. In mancanza delle formalità suddette, l'Assemblea si reputa regolarmente costituita quando sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale, siano presenti tutti gli altri aventi diritto al voto e partecipi all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo.

In tale ipotesi, ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione ed alla votazione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Le deliberazioni assunte dall'Assemblea tenutasi nella modalità stabilita in questo articolo devono essere tempestivamente comunicate ai componenti degli organi amministrativi e di controllo non presenti.

Art. 26. L'assemblea è convocata dall'Amministratore Unico o dal Consiglio di Amministrazione.

In caso di impossibilità degli Amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal Collegio Sindacale, oppure mediante provvedimento del Tribunale su richiesta di tanti Soci che rappresentino almeno il decimo del capitale sociale.

L'organo amministrativo deve convocare senza ritardo l'assemblea, quando ne è fatta domanda da tanti Soci che rappresentino almeno il decimo del capitale sociale e nella domanda sono indicati gli argomenti da trattare.

Art. 27. L'assemblea deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, oppure entro centottanta giorni, qualora la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e qualora lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della Società.

Art. 28. L'assemblea ordinaria delibera sulle materie ad essa riservate dalla legge e dal presente statuto.

Sono inderogabilmente riservate alla competenza dell'assemblea ordinaria:

- a) l'approvazione del bilancio;
- b) la nomina e la revoca degli amministratori; la nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale e, quando previsto, del soggetto al quale è demandato il controllo contabile;
- c) la determinazione del compenso degli amministratori e dei sindaci;
- d) la deliberazione sulla responsabilità degli amministratori e dei sindaci.

Art. 29. Sono di competenza dell'assemblea straordinaria:

- a) le modifiche dello statuto, salvo quanto previsto dall'articolo 49 del presente statuto;
- b) la nomina, la sostituzione e la determinazione dei poteri dei liquidatori;
- c) l'emissione degli strumenti finanziari se previsti dallo statuto;
- d) l'emissione di prestiti obbligazionari convertibili in azioni;
- e) la costituzione di patrimoni destinati se previsti dallo statuto;
- f) le altre materie ad essa attribuite dalla legge e dal presente statuto.

Art. 30. Le deliberazioni dell'assemblea ordinaria e straordinaria, in prima, in seconda o ulteriore convocazione, sono valide se prese con le presenze e le maggioranze stabilite dagli artt. 2368 e 2369 Cod. Civ.

Art. 31. Le nomine alle cariche sociali si faranno per acclamazione o, in difetto, a maggioranza relativa con votazione palese.

Art. 32. Possono intervenire all'assemblea gli azionisti cui spetta il diritto di voto nonchè i soggetti cui, per legge o in forza del presente Statuto, è riservato il diritto di intervento.

I Soci che intendono partecipare all'assemblea devono, entro tre giorni dalla data fissata per l'adunanza, depositare presso la sede sociale o presso le banche indicate nell'avviso di convocazione le azioni, al fine di dimostrare la legittimazione a partecipare ed a votare in assemblea.

Le azioni di cui è stato effettuato il deposito non possono essere ritirate fino a che l'assemblea abbia avuto luogo.

Art. 33. Ogni Socio o altro avente diritto di voto potrà farsi rappresentare con delega scritta da altra persona che non sia dipendente o componente degli organi di controllo o amministrativo della Società o di Società controllate.

Art. 34. L'assemblea sia ordinaria che straordinaria può tenersi, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distinti, in audioconferenza o videoconferenza, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale ed i principi di buona fede e di parità di trattamento degli azionisti; pertanto è necessario che:

- sia consentito al Presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, distribuendo agli stessi via fax o a mezzo posta elettronica, se redatta, la documentazione predisposta per la riunione, di regolare lo svolgimento dell'adunanza e di constatare e proclamare i risultati della votazione;

- sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'Ordine del Giorno;

- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

Art. 35. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico ovvero dal Presidente del Consiglio di Amministrazione; nel caso di sua assenza e/o nel caso in cui lo stesso si dichiari non disponibile, l'assemblea sarà presieduta dal Vicepresidente o in mancanza dall'Amministratore Delegato ed in ulteriore mancanza dal più anziano di età dei Consiglieri presenti.

Qualora non sia presente alcun componente dell'organo amministrativo, l'assemblea sarà presieduta da persona eletta dalla maggioranza dei Soci presenti.

Art. 36. L'assemblea nomina un Segretario anche non Socio ed, occorrendo, uno o più scrutatori anche non Soci.

Non occorre l'assistenza del segretario nel caso in cui il verbale sia redatto da un Notaio.

Art. 37. Spetta al Presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

Organo amministrativo

Art. 38. La Società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione.

Gli Amministratori possono essere non Soci, durano in carica per un periodo non superiore a tre esercizi stabilito all'atto della nomina e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del Bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica e sono rieleggibili.

Art. 39. Il Consiglio di Amministrazione è composto da un numero di membri variabile da tre a sette.

Spetta all'assemblea ordinaria di determinare la forma dell'amministrazione e di nominare o l'Amministratore Unico o i componenti del Consiglio di Amministrazione, previa determinazione del loro numero.

Art. 40. Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più Componenti il Consiglio di Amministrazione, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal Collegio Sindacale.

Gli Amministratori così nominati restano in carica fino alla successiva assemblea.

Qualora venga meno la maggioranza degli Amministratori, decade l'intero Consiglio e dovrà essere convocata con urgenza, a cura degli Amministratori rimasti in carica, apposita assemblea per la nomina del nuovo organo amministrativo.

Art. 41. Qualora si dimettessero tutti gli Amministratori o decadesse l'intero Consiglio ai sensi del precedente Art. 40, le dimissioni o la decadenza avranno effetto dalla data dell'assemblea che nomina il nuovo organo amministrativo e che deve essere convocata con urgenza dagli Amministratori dimissionari.

Art. 42. Il Consiglio di Amministrazione nomina tra i suoi componenti il Presidente, quando a ciò non abbia provveduto l'assemblea, e se lo riterrà opportuno un Vice Presidente; può inoltre nominare un segretario, anche in via permanente ed anche estraneo al Consiglio stesso.

Art. 43. Il Consiglio di Amministrazione può delegare, nei limiti di cui all'Art. 2381 Cod. Civ., parte delle proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti, ivi compreso il Presidente e il Vice Presidente, anche con la qualifica di Amministratore Delegato, determinandone i poteri e la relativa remunerazione.

Il Consiglio può inoltre disporre che venga costituito un Comitato Esecutivo del quale fa parte di diritto, oltre ai Consiglieri nominati, anche il Presidente.

Possono essere, altresì, nominati Direttori Generali e Procuratori, con determinazione dei relativi poteri.

Art. 44. Il Consiglio di Amministrazione si riunisce anche in luogo diverso dalla sede sociale, purchè in Italia o nel territorio di altro stato della Unione Europea, in Svizzera o negli Stati Uniti d'America, tutte le volte che il Presidente o chi ne fa le veci lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta da uno dei suoi membri o dal Collegio Sindacale.

Art. 45. La convocazione è fatta con lettera raccomandata da spedire almeno cinque giorni prima dalla riunione a ciascun membro del Consiglio e del Collegio Sindacale o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno un giorno prima.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del Consiglio di Amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli Amministratori e tutti i Sindaci Effettivi.

Art. 46. Il Consiglio di Amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica e delibera con il voto favorevole della maggioranza dei Consiglieri presenti.

In caso di parità prevale il voto del Presidente.

Art. 47. Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono presiedute dal Presidente o, in mancanza dal Vice Presidente o in caso di assenza o di impedimento da un Amministratore Delegato o in caso di assenza o impedimento da un Consigliere nominato dal Consiglio stesso.

Le riunioni del Consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal Presidente della riunione e dal Segretario.

Art. 48. E' possibile tenere le riunioni del Consiglio di Amministrazione in videoconferenza, purchè siano assicurati i fondamentali diritti di partecipazione costituiti principalmente:

- dalla scelta del luogo della riunione, dove saranno presenti almeno il Presidente ed il Segretario;
- dall'esatta identificazione delle persone legittimate a presenziare mediante collegamenti video; e
- dalla possibilità di ciascuno di intervenire oralmente su tutti gli argomenti, di poter visionare o ricevere documentazione e di poterne trasmettere.

Poteri di gestione

Art. 49. All'Amministratore Unico od al Consiglio di Amministrazione competono tutti i poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza limitazioni, con facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti opportuni per il raggiungimento e l'attuazione degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge e lo Statuto in modo tassativo riservano all'Assemblea.

Sono inoltre attribuite all'organo amministrativo le seguenti competenze:

- a) la delibera di fusione e di scissione nei casi di cui agli articoli 2505, 2505-bis, 2506-ter ultimo comma c.c.;
- b) la deliberazione di emissione di prestito obbligazionario ordinario;
- c) l'istituzione e soppressione di sedi secondarie;
- d) l'indicazione di quali amministratori abbiano la rappresentanza della società;
- e) la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio;
- f) l'adeguamento dello statuto sociale a disposizioni normative;
- g) il trasferimento della sede sociale in altro comune del territorio nazionale.

Rappresentanza sociale

Art. 50. La rappresentanza della Società spetta all'Amministratore Unico ovvero al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

La rappresentanza può inoltre essere conferita al Vicepresidente e agli Amministratori Delegati dalla relativa deliberazione di nomina.

Il potere di rappresentanza attribuito agli Amministratori dal presente Statuto è generale, salve le limitazioni risultanti dalle delibere di nomina.

L'organo amministrativo, ovvero ciascun Amministratore cui spetta la rappresentanza nei limiti in cui gli è attribuita può nominare Institori e Procuratori per determinati atti o categorie di atti nel rispetto delle norme di legge.

Compenso degli amministratori

Art. 51. All'Amministratore Unico ovvero ai componenti il Consiglio di Amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni di ufficio e potrà essere attribuito un compenso annuo il cui ammontare sarà determinato dall'assemblea.

L'assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli Amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

L'assemblea può anche accantonare a favore degli Amministratori, nelle forme repute idonee, una indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi alla cessazione del mandato.

Collegio sindacale

Art. 52. Il Collegio Sindacale è costituito da tre Sindaci Effettivi e due Supplenti.

Spetta all'assemblea ordinaria nominare i componenti il Collegio Sindacale ed il relativo Presidente e determinarne il compenso annuale.

I Sindaci restano in carica per tre esercizi e scadono alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del Bilancio relativo al terzo esercizio dalla nomina.

La cessazione dei Sindaci per la scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il Collegio è stato ricostituito.

E' possibile tenere le riunioni del Collegio Sindacale in videoconferenza, purché siano assicurati i fondamentali diritti di partecipazione costituiti principalmente:

- dalla scelta del luogo della riunione, dove sarà presente almeno un Sindaco;
- dall'esatta identificazione delle persone legittimate a presenziare mediante collegamenti video;
- dalla possibilità di ciascuno di intervenire oralmente su tutti gli argomenti, di poter visionare o ricevere documentazione e di poterne trasmettere.

Art. 53. Il Collegio Sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello Statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla Società e sul suo concreto funzionamento.

Controllo contabile

Art. 54. Il controllo contabile spetta al Collegio Sindacale, salvo il caso in cui sia obbligatorio, ovvero sia deciso con delibera dell'assemblea ordinaria, di attribuire il controllo contabile ad un Revisore o ad una Società di Revisione.

Il Revisore o la Società di Revisione, quando incaricato del controllo contabile, anche mediante scambi di informazioni con il Collegio Sindacale:

- verifica nel corso dell'esercizio sociale, con periodicità almeno trimestrale, la regolare tenuta della contabilità sociale e la corretta rilevazione nelle scritture contabili dei fatti di gestione;
- verifica se il Bilancio di esercizio e, ove redatto, il Bilancio consolidato corrispondono alle risultanze delle scritture contabili e degli accertamenti eseguiti e se sono conformi alle norme che li disciplinano;
- esprime con apposita relazione un giudizio sul Bilancio di esercizio e sul Bilancio consolidato, ove redatto.

L'attività di controllo contabile è annotata in un apposito libro conservato presso la sede sociale.

L'incarico del controllo contabile ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

Il Revisore Contabile o la Società di Revisione deve possedere per tutta la durata del mandato i requisiti di cui all'art. 2409-quinquies Cod. Civ. In difetto, il Revisore o i Soci della Società di Revisione sono ineleggibili e, se eletti, decadono di diritto. In caso di decadenza del Revisore, gli Amministratori sono tenuti a convocare, senza indugio, l'assemblea, per la nomina di un nuovo Revisore o Società di Revisione.

Bilancio e riparto utili

Art. 55. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

Gli utili netti risultanti dal Bilancio, dedotto almeno 11 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i Soci in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

Scioglimento e liquidazione

Art. 56. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione, nominando uno o più liquidatori e precisandone i poteri.

Clausola compromissoria

Art. 57. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i Soci e la Società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero, dovrà essere risolta da un Collegio Arbitrale, composto di tre arbitri, tutti nominati dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo in cui ha sede la Società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta, dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la Società.

Gli arbitri così nominati designeranno il Presidente del Collegio Arbitrale.

La sede del Collegio Arbitrale sarà presso il domicilio del Presidente del Collegio Arbitrale.

Art. 58. Il Collegio Arbitrale dovrà decidere entro novanta giorni dalla nomina. Il Collegio Arbitrale deciderà in via rituale secondo diritto.

Art. 59. Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni del Collegio Arbitrale vincoleranno le parti.

Art. 60. Le spese dell'arbitrato saranno a carico della parte soccombente, salvo diverse decisioni del Collegio Arbitrale.

Art. 61. Sono soggette alla disciplina sopra prevista anche le controversie promosse da Amministratori, Liquidatori e Sindaci ovvero quelle promosse nei loro confronti, che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale.

Art. 62. Per quanto non previsto, si applicano le disposizioni del D.Lgs. 17 gennaio 2003, n. 5.

Art. 63. La suppression della clausola compromissoria deve essere approvata con delibera dei Soci con la maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale. I Soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso ai sensi di legge.

Le modifiche del contenuto della presente clausola compromissoria devono essere approvate con delibera dei Soci con la maggioranza prevista per l'Assemblea straordinaria.

Disposizione finale

Art. 64. Per tutto quanto non previsto nel presente Statuto valgono le disposizioni di legge in materia.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Salvatore Capodiferro, prénommé, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

Condition suspensive

Les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des présentes sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Bari, C. Day-Royemans, F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2006, vol. 907, fol. 100, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007029564/239/444.

(070023855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Globe Media, Société en nom collectif.

Siège social: L-8612 Pratz, 9, rue de la Grotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.259.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Ralph Kruschinsky, né le 24 octobre 1965, demeurant à Deworastr. 2, D-54290 Trier

2. Nadine Mathay, née le 28 mai 1972, demeurant au 29, rue Prinzenberg, L-4650 Niederkorn

il a été constitué en date du 12 février 2007 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. La dénomination de la société est GLOBE MEDIA, S.e.n.c.

Art. 3. La société a pour objet commerce de détail et service pour ordinateurs, composants d'ordinateurs, périphériques et logiciels; vente de GSM; création de sites web; télécommunications; hébergement de sites web; administration de systèmes; technologie de réseau; magasin en ligne; édition de music et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi au 9, rue de la Grotte, L-8612 Pratz. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à un Euro (1,- Euro) représenté par deux (2) parts sociales d'un demi Euro (0,50 Euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) Ralph Kruschinsky, préqualifié,	1
2) Nadine Mathay, préqualifiée,	1
Total:	2

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans l'assemblée du 12 février 2007 ont été nommés gérants:

Ralph Kruschinsky et Nadine Mathay

avec les pouvoirs suivants: pouvoirs individuels.

Signatures.

Référence de publication: 2007029832/7374/60.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02894. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Unifrax Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.276.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

UNIFRAX I LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2111443,

represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 11, 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person or its proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established by the single founding member a company (the «Company») in the form of a private limited company société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of UNIFRAX LUXEMBOURG II S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are reeligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The single member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers(if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. Each of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case maybe, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

However, if the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of Interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Managers' Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV.- General meeting of members

Art. 17. Powers of the Meeting of Members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Monday of May at 5:00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, in this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, failing which, by the statutory auditor (if any) or, failing which, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance Representation at a Meeting of Members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items contained in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of Members' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members as dividends, each share entitling to the same proportion in such distributions. Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by, UNIFRAX I LLC, prenamed, this party has subscribed for all the five hundred (500) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,400.-.

Transitory Provisions The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual general meeting (if any) will thus be held in the year 2008.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of members, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an indefinite period of time:

- Mr Mark D. Roos, chief financial officer, born on 30 May 1955 in Sumter, South Carolina, United States of America, residing professionally at 2351 Whirlpool Street, Niagara Falls, New York 14305-241, United States of America, as Class A Manager;

- Mr Frédéric von Arx, chief financial officer, born on 29 April 1965 in Lyon, France, residing professionally at 17, rue Antoine Durafour, 42420 Lorette, France, as Class A Manager; and

- Mr Marc Torbick, company director, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as class B Manager.

Second Resolution

The sole member resolved to establish the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

UNIFRAX I LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, inscrite auprès du Secretary de l'Etat de Delaware sous le numéro 2111443,

représentée par M^e Marc Loesch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée commeci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts de la société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination UNIFRAX LUXEMBOURG II S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations directes ou indirectes dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des filiales, des sociétés affiliées ou à d'autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de billets à ordre.

D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence, le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A et de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et qu'un tel quorum comprend au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Chacun des Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérant(s) ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, ont nommés un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Cependant si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Visàvis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec

laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 17 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des

Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire de parts sociales, les créanciers et les débiteurs de parts sociales mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes et l'annexe (les « Comptes Annuels») conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les Comptes Annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La comparante UNIFRAX I LLC, prénommée ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit à toutes les cent (500) parts sociales émises par la société et les a intégralement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui déclare que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.400,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2007. L'assemblée générale annuelle des associées (s'il doit y en avoir lieu) se réunit donc pour la première fois en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant la totalité du capital social souscrit, agissant en lieu et en place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de fixer le nombre de Gérants à trois (3) et a décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une durée indéterminée:

- M. Mark D. Roos, directeur financier, né le 30 mai 1955 à Sumter, Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 2351 Whirlpool Street, Niagara Falls, New York 14305-241, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de Catégorie A;

- M. Frédéric von Arx, directeur financier, né le 29 avril 1965 à Lyon, France, demeurant professionnellement au 17, rue Antoine Durafour, 42420 Lorette, France, en qualité de Gérant de Catégorie A; et

- M. Marc Torbick, administrateur de sociétés, né le 24 février 1977 à Thionville, France, demeurant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B.

Seconde résolution

L'associée unique a décidé de fixer le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 64, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030870/206/636.

(070024855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Arcadia Musica Internatinal, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.267.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Aurélie Jung Moron, entrepreneur, née à Séoul (Corée) le 25 février 1973, demeurant à Calle Corral d'en Falç, 14, La Levantina, 08870 Sitges, Barcelone (Espagne).

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la programmation et l'organisation d'événements artistiques, la production musicale, le management d'artistes ainsi que l'exercice d'activités dans le domaine du multimédia.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ARCADIA MUSICA INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent cinquante (150) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de quinze mille euros (15.000,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Aurélie Jung Moron prénommée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Moron, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 77, case 12. — Reçu 150 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029858/220/114.

(070024714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

CEREP II Investment Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.278.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg n ° B 107.559, incorporated by deed enacted on 13 April 2005 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 888 dated 13 September 2005 (page 42588);

here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 8 January 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

In particular, the Company may use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to

acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantee.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name CEREP II INVESTMENT SEVEN S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) units of fifty euros (EUR 50.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the capital have been entirely subscribed by CEREP II S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately 2,200.- euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

- (1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2007.
- (2) Is appointed as manager for an undetermined duration: CEREP II S.à r.l., pre-named.
- (3) In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager.
- (4) The Company shall have its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.559, constituée par acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588);

ici représentée par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 8 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société peut, notamment, investir dans l'immobilier, en ce compris les sociétés d'investissements immobiliers, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, sans avoir égard à leurs compositions, ceux-ci s'entendent notamment mais pas exclusivement, de son portefeuille-titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise généralement quelconque, acquérir, par voie d'investissement, souscription, garantie, exercice d'option, titres et autres droits intellectuels, la réalisation de ceux-ci, le transfert, l'échange ou de toute autre manière, recevoir ou accorder des licences relatives à des droits intellectuels et accorder aux sociétés, dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte, et aux sociétés affiliées, toute forme soutien, incluant l'aide financière, les prêts, les avances ainsi que les garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEREP II INVESTMENT SEVEN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CEREP II S.à r.l., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.200,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin 2007.
- (2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée: CEREP II S.à r.l., prénommée.
- (3) Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.
- (4) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 37, case 7. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030707/211/248.

(070024997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Zenit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2006.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

Référence de publication: 2007030585/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03740. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Rosel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.007.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard Marchant, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Chemin de Fond Coron, B-1380 Lasne, Belgique,

Ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- ROSSEL INTERNATIONAL SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.007 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1358 du 9 décembre 2005.

- Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C n° 1784 du 23 septembre 2006.

- La Société a actuellement un capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.099 (trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions sans valeur nominale.

- Par la présente le comparant, détenteur de 100% des actions de la Société, déclare vouloir procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique, en tant que liquidateur, est investi de tout l'actif et droits quelconques et il répondra personnellement de tous les engagements que la Société a consenti à ce jour, même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 3, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029882/211/49.

(070024539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Talyna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.463.

— DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatre décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Fabien Cohen Boulakia, demeurant au 47, Quai d'Orsay F-75007 Paris.

Représenté par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée TALYNA S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 100.463, a été constituée en date du 23 avril 2004 par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C recueil spécial de législations sous le numéro 631 du 18 juin 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée TALYNA S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représentée par cent (100) parts sociales de valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,-) chacune.

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'associé unique de la prédite société TALYNA S.à r.l.

IV.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur, a décidé de dissoudre et de liquider la société TALYNA S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société TALYNA S.à r.l.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société TALYNA S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 48, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029883/211/47.

(070024757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

L.T.O., Luxembourg Transport Organisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.769.

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA FLECHE CAVAILLONNAISE, société par actions simplifiée, avec siège social à F-84300 Cavaillon, 220, allée Marie Mauron - ZAC des Bords de Durance, inscrite au R.C.S. Avignon 602 620 346. N ° de Gestion: 60 B 34,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Cavaillon, le 11 janvier 2007, laquelle procuration restera annexée au présent acte,

agissant en sa qualité de seule associée de la société LUXEMBOURG TRANSPORT ORGANISATION S. à r. l., en abrégé: L.T.O. S. à r. l., Société à responsabilité limitée, avec siège social à Roeser, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil C n ° 906 du 4 septembre 2003.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter sa décision de transférer le siège social de la société de L-3394 Roeser, 59, Grand-rue vers L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

En conséquence de cette décision la première phrase de l'article 2 des statuts se trouve modifié comme suit:

« **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157s, fol. 46, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007029897/216/29.

(070024744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

European Partners for Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007029973/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02213. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Tower Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 31.609.

—
Extrait des résolutions prises a la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2006

Le mandat de Monsieur Moustafa Achour, homme d'affaires, demeurant rue Justinien, Kantari, Beyrouth, Liban, comme administrateur-délégué ayant le titre de président du Conseil d'Administration est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030112/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Integreat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.821.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 janvier 2007, que Madame Charlène Schuessler, employée privée, demeurant à Rodange, a été nommée administrateur-délégué.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

CONSTANTIN GLOBAL S.A.

Authorized signature

Référence de publication: 2007030114/227/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Chapes Modernes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 71.797.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2007 a révoqué M. Julien Loiselier de son poste d'administrateur et nommé M. Didier Abinet demeurant au 43, rue Camille Poffer, L-2359 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

L'assemblée générale a révoqué FIDUPLAN, commissaire aux comptes et a nommé la FIDUCIAIRE MARC MULLER, demeurant 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg en remplacement à ce poste à compter de l'exercice 2001.

Changement du siège social de 22, rue de Cessange L-1320 Luxembourg vers le 58, rue des Celtes à L-1318 Luxembourg.

Prorogation de Claude Wagner et Albert Heister en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

L'assemblée générale a noté la démission de Jean-Luc Trevisani de son poste d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.
Pour CHAPES MODERNES S.A.
Par mandat
C. Wagner / A. Heister

Référence de publication: 2007030051/3290/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Saar I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2007.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007030128/5770/12.

(070024511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.592.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 2 février 2007*

Première résolution

L'Assemblée générale procède à la nomination définitive de Monsieur Marco Sterzi, conseiller économique, résident à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 12 juin 2006.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale procède à la nomination définitive de Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, résident professionnellement à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 13 juin 2006.

[omissis]

Sixième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs Marco Sterzi, Francesca Docchio et Giorgio Peterlongo.

Le mandat du nouveau conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

- Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Francesca Docchio, employée privée, résident professionnellement à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Giorgio Peterlongo, industriel, demeurant à Milano, Viale Vittorio Veneto, 20 (Italie)

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2007030914/1142/37.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Romsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.233.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La nomination de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l. en tant qu'administrateur est ratifiée.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007030780/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.933.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007030775/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Interagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 81.327.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.
Pour VO CONSULTING LUX S.A.
Signature

Référence de publication: 2007030764/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02927. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Catestate Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.044.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.
CATESTATE DEVELOPMENT S.A.
J. Rossi / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030762/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03789. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Phoenix A5 - Fritz-Erlor-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.716.

Extrait des résolutions des Associés du 30 novembre 2006

Les associés de PHOENIX A5 - FRITZ-ERLER-STRASSE (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

- de nommer Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030861/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030498/202/12.

(070025130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

DVL.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 56.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030499/202/12.

(070025124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

A.S.C. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.920.

La soussignée Karine Vilret-Huot en tant que domiciliataire de la société ASC SA RC B 79.920 avec siège social 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

K. Vilret-Huot

Avocat

Référence de publication: 2007030168/4514/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06222. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Joleen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.807.

Statuts coordonnés en date du 28 décembre 2006, suite à un acte n° 811 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030150/208/12.

(070024128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007030149/239/12.

(070024124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Gehlen Beauté, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 22, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 26.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 juillet 2006

L'an deux mille six, le trente et un juillet, à quinze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Madame Hélène Gehlen,
- Madame Aline Schou,
- Monsieur Pierre Hellers,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Madame Hélène Gehlen, gérante technique, demeurant à L-4390 Pontpierre, 51, rue d'Europe,
- Madame Aline Schou, employée privée, demeurant à L-4479 Soleuvre, 16, rue des Près,
- Monsieur Pierre Hellers, retraité, demeurant à L-7570 Mersch, 90, rue Nie Welter.

Le mandat de commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007030419/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Emerjul Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.902.

Auszug der ausserordentlichen Genrealversammlung vom 27. September 2006

- 1.- Herr Hermann Scholer, Administrateur-Délégué, Verwaltungsvorsitzender,
- 2.- Frau Silke Martin, Protokollführerin,
- 3.- Herr Wolfgang Scholer, Stimmenzähler,

welche das gesamte Kapital der Aktiengesellschaft EMERJUL PROJECT S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Gand rue,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 117.902,

vertreten, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Umbestellung der Verwaltungsrats

Herr Hermann Scholer legt sein Amt als Administrateur-Délégué nieder, bleibt aber weiterhin Verwaltungsratsmitglied.

Das bisherige Verwaltungsratsmitglied Herr Wolfgang Scholer wird zum neuen Administrateur-Délégué bestellt, wohnhaft in Am Sonnenhügel, 1, D-54518 Sehlem, geboren am 15. Dezember 1984 in Trier.

2. Neubestellung des Aufsichtskommissars

Frau Roth Heike legt sein Amt als Aufsichtskommissar nieder.

Das Mandat des Aufsichtskommissars erhält, JNC FIAC FICA SA, 148, route D'Arlon, L-8010 Strassen, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. Januar 2007.

P. Bettingen
Notar

Référence de publication: 2007030429/202/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45383 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007030147/211/11.

(070024120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Gero Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 807.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007030167/242/13.

(070024211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Axecad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R.C.S. Luxembourg B 97.896.

Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

2, Place Virchow, L-2671 Luxembourg

Itzig, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2007030169/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

CA Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.996.

Extrait des résolutions de la gérance du 26 janvier 2007

Il résulte des résolutions prises par les gérants en date du 26 janvier 2007 que le siège social de la société a été transféré à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030180/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Fancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030146/202/12.

(070024750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007030130/5770/12.

(070024515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

MMM Tournesol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Frédéric Noël, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

- La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social a OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103 178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

La société MMM TOURNESOL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030457/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11240. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

*Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.*

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007030569/34/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03351. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

AOS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.228.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030583/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10923. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

E.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 116.643.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 22 janvier 2007

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103 178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

La société E.G.L. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030458/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11277. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Cipriani International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.527.

—
Statuts coordonnés en date du 30 décembre 2006, suite à un acte n ° 840 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030495/208/12.

(070025018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Ermesinde 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030582/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02933. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Weico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.610.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 janvier 2007 a appelé aux fonctions d'Administrateur Monsieur Daan den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous les deux demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Monsieur Daan den Boer, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour WEICO S.A.

D. den Boer / H. de Graaf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030913/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Geniuswan Company S.A.).

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030765/1427/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02932. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour BRACI HOLDING S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030641/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03050. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour BRACI HOLDING S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030639/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03054. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Ikodomos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 31.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007030584/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.873.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour ATLANTICO S.A.
J. Claeys / M. Juncker
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030638/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03046. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Bercopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.869.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030581/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01378. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Landy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.355.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030574/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03624. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Pecunia German SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.364.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030571/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03628. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Pecunia German SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.364.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030570/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03629. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Pecunia German SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.364.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030572/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03627. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 108.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007030769/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02912. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Antlia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 96.949.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- La nomination de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à.r.l. en tant qu'administrateur est ratifiée.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007030783/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Pour BRACI HOLDING S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030640/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03052. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.610.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007030492/5770/12.

(070025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

Statuts coordonnés en date du 19 décembre 2006, suite à un acte n° 736 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007030493/208/12.

(070025053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Foran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.649.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1962 du 18 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007030494/230/12.

(070025056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Cipriani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

—
Statuts coordonnés en date du 30 décembre 2006, suite à un acte n° 839 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007030496/208/12.

(070025016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007030497/202/12.

(070025134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

GCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.055.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007030500/202/12.

(070025122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Trilogy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 34.426.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TRILOGY S.à r.l.
FIDUPLAN S.A.
Signature

Référence de publication: 2007030770/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02124. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.
